

## [Le portail famille](#)

### [Commune de Retiers](#)

La Municipalité a mis en place **[le portail famille](#)**. Les parents doivent obligatoirement inscrire leur enfant sur ce portail pour réserver les repas à la cantine, la garderie du matin et soir ainsi que l'accompagnement sport. Le délai d'inscription pour la cantine est d'une semaine, donc pensez bien à anticiper. Ce portail est un outil indispensable pour la gestion des repas afin d'éviter le gaspillage alimentaire.

**En cas d'annulation ou d'inscription sous le délai d'une semaine, vous devez contacter Marie-Pierre SOLLIER, Responsable du restaurant scolaire (02 99 43 51 49) pour l'en informer. Sans cela, le coût du repas vous sera majoré à 7.30 €.**

**Tarif :** les tarifs 'cantine et garderie' sont désormais calculés en fonction du quotient familial des familles. Merci de bien déposer votre attestation CAF ou MSA en mairie. voir tarifs ci-dessous. Si vous réglez par chèque, vous devez dorénavant envoyer votre paiement au Service de gestion comptable de Vitré, 7 Place du Champ de Foire 35 000 Vitré.

## **Un renseignement ?**

Problème pour vous connecter ou oubli de vos codes d'accès au portail familles

Marie-Christine CHATELLIER

02 99 43 41 82

mc chatellier-ccas@retiers.fr

rgba(255,255,255,1)